



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Èure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt-neuf juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation : 22/06/2018	M. François OUZILLEAU, Maire,
Conseillers en exercice : 35	Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint
Conseillers présents : 27	
Conseillers votants : 34	Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Philippe CLERY-MELIN, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. François OUZILLEAU
M. Luc VOCANSON à M. Hervé HERRY
M. Henri-Florent COTTE à M. Philippe GUIRAUDON
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Catherine GIBERT
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à M. Johan AUVRAY
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Aurélie BLANCHARD

N° 0149/2018

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Cœur de ville 2020 - Plan ravalement de Façades - Attribution d'une subvention (88 rue d'Albuféra)

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un plan de ravalement des façades du centre-ville.

Commune de VERNON

Ce plan façades s'inscrit dans le programme « Cœur de ville 2020 » dont l'objectif est la redynamisation et la modernisation du centre-ville. Le ravalement des façades est une action simple et immédiate qui participe de l'embellissement du cadre architectural. Il s'agit ainsi de faire du cœur de ville un élément majeur de l'identité et de l'attractivité de Vernon.

Afin d'encourager les propriétaires à s'engager dans ces travaux de ravalement, la commune de Vernon a mis en œuvre un système d'aide incitative.

Le montant de la subvention communale est fixé à 20 % du coût global TTC des travaux de ravalement dans la limite d'une dépense subventionnable de 10 000 € TTC. L'attribution d'une subvention est conditionnée au respect des critères définis dans le règlement intérieur de l'opération.

Une demande de subvention est proposée au Conseil Municipal :

Monsieur Pierre LEMAITRE propriétaire d'un immeuble situé au 88 rue d'Albuféra, référencé au cadastre à la section XK 148, dont le montant total du devis s'élève à 10 268,28 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 132-1 à L 132-5, L 152-11 et R 132-1,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 422-1, L 422-4, R 422-2 et R 422-3, R 421-2 et R 421-17,

Vu la délibération n° 0352/2014 du 17 octobre 2014 relative à la mise en œuvre d'un plan de ravalement des façades en centre-ville,

Vu la délibération n° 6/2017 du 31 mars 2017 relative à la modification du règlement du plan de ravalement des façades,

Vu la délibération n° 37/2018 du 30 mars 2018 relative à la modification du règlement du plan de ravalement des façades,

Considérant la demande de Monsieur Pierre LEMAITRE, dans le cadre de travaux de ravalement de façades,

Considérant que cette demande est éligible au regard des critères énoncés dans le règlement de l'opération,

Considérant que le dossier de demande de subvention est complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'octroi d'une subvention prévisionnelle de 2 000,00 € à Monsieur Pierre LEMAITRE pour les travaux de ravalement de son immeuble.
- PRÉCISE que le versement de la subvention interviendra après contrôle de la réalisation des travaux sur présentation des factures acquittées.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au versement de la subvention.

Développement urbain

Avis favorable

Dynamisation commerciale et événementiel

Avis favorable

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention : M. MARY, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT, Mme HAMMOND, M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Commune de VERNON

François Augilleau

Maire de Vernon,